

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

À 20 h 30 en MAIRIE

L'an deux mil dix-huit le treize décembre le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de Jean Pierre LECOMTE, Maire de la commune.

Présents: LECOMTE Jean-Pierre, FAIX Marie-Agnés, BOUSSELET Philippe, CHEVOT Valérie, PETIT DE LEUDEVILLE Michel, CHARPENTIER Dominique, LABOUSSET Pascal, TARTAR Laure, COUADE Philippe, DUPRÉ Michel, FANICHET Gaëtan.

Pouvoir: Mme FAFOURNOUX à Mr LECOMTE, Mr LESIEUR à Mr DUPRÉ.

Absents: Mmes ROULLEAU et LEBOUBE.

Secrétaire de séance : Mme FAIX Marie-Agnés.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.

- 1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2018.
- 2. Délibération sur la redevance d'occupation du domaine public 2018.

Monsieur Le Maire: Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement de redevances je vous propose de fixer un tarif minimum pour le montant de celles-ci. Cette redevance de 650 euros sera désormais applicable chaque année, elle est fixée pour l'année 2018 sur les tarifs de 2017, et sera revalorisée chaque année.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3. Délibération sur le versement de la recette du loto à l'Association « LIAH BÉBÉ CŒUR »

Madame CHEVOT: Comme l'année dernière nous avons décidé de reverser la recette du Loto à l'association « Liah Bébé Cœur », celle-ci concerne le soutien à une petite fille qui a une grave pathologie. Le versement du bénéfice de la journée du Loto est de 940 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4. Délibération du Tarif pour le mini séjour de l'Accueil de Loisirs.

Madame CHEVOT: Cette année le mini séjour aura lieu au Lac des Setons pour une durée d'une semaine en pension complète avec animations et activités. Le coût du séjour pour 30 enfants du CP au CM2 et de cinq animateurs est de 12 240 euros. Si nous faisons une moyenne des tarifs appliqués nous avons un reste à charge pour la commune d'environ 1000 euros, à cela s'ajoute les frais de personnels qui sont plus importants. Nous sommes conscients que c'est une somme, mais nous avons fait des tarifs qui nous paraisse le plus juste.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5. Demande de fond de concours à la CCVE.

Monsieur le Maire : Nous avons l'opportunité de recueillir des fonds auprès de la CCVE dans le cadre des travaux de la mise aux normes PMR de l'accueil de loisirs, travaux estimés à environ 92 000 euros. Le fond de concours serait à hauteur de 20 000 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6. Signature du contrat avec la société SHCB pour la restauration.

Monsieur le Maire: Suite à l'appel d'offre concernant le contrat de prestation pour la restauration scolaire, la société SHCB a été la seule à répondre. Ce contrat est signé pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2020. Les prix et le prestataire actuel reste inchangés. Le retour sur la qualité de la prestation est positif.

7. Signature de la convention type à conclure avec la Société GTS Mondial Assistance dans le cadre de la téléassistance.

Mme FAIX : Pour les 9700 abonnés essonniens à la téléassistance le département a renégocié la convention, suite à l'appel d'offre c'est la Société GTS Mondial Assistance qui reprend la télé assistance sur notre commune avec des services supplémentaires payants que ne proposait pas l'ancien prestataire. Le coût des prestations habituelles sera ramené à 6.07 € au lieu des 6.18 € actuels par mois.

Cette convention prendra effet fin février 2019 le temps du changement de matériel, Vitaris assurera la continuité du service durant cette période.

Nous avons actuellement six Leudevillois concernés.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fin de séance à 9h10.

Les Conseillers

Mairie de Leudeville - 10 Grande Rue - 91630 LEUDEVILLE - Tél: 01.69.14.81.52 Fax: 01.64.56.00.78

Mail: mairie@leudeville.fr

Consultez notre site internet : www.leudeville.fr